ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 113

présenté par
Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

---

ARTICLE 5

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« Médias »,

insérer les mots :

« , France Médias Monde ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'écriture de conventions stratégiques pluriannuelles entre l'État et la société France Médias Monde sortie du périmètre de la fusion de l'audiovisuel public.